



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES



Mon feu à main est périmé, où puis-je le jeter ?

Je regarde l'Info-tri pour savoir comment trier.

Les bons réflexes à adopter



Je le rapporte en magasin d'accastillage.

La 2^e vie de mon produit

Et ensuite ?

Mon feu à main est transporté vers un centre de traitement pour être détruit via un procédé qui permet sa valorisation en énergie ou en matière (selon le site).



L'INFO-TRI
vous simplifie la vie

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur **pyreo.fr**